

COMMUNE DE NIEDERHERGHEIM, HAUT-RHIN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2025**

Le 24 avril 2025, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de M. Alain ZEMB, Maire.

Date de la convocation : 15 avril 2025

MEMBRES PRESENTS :

M. Alain ZEMB, Maire, Mme Christelle BLUNTZER, 3ème Adjoint, M. Gilles MIESCH, 4ème Adjoint, MM. Henri BRUNNER, Albert JORDAN, Mme Danielle SCHMITT, MM. Bernard VOGEL, Patrick MAURER et Benoit DIEMER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Mmes Stella COUSIN, Céline HALTER, Morgane TEMPE

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ./.

PROCURATIONS : Benoit GOETSCH a donné procuration à Christelle BLUNTZER, Gabrielle RIETSCH a donné procuration à Danielle SCHMITT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Adeline MANGIN

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 20 mars 2025
- 3) Utilisation des délégations de compétences
- 4) Finances Locales – Décisions Budgétaires - Décision Modificative
- 5) Finances Locales – Divers – Autres – Tarifs Bistrot Communal
- 6) Finances Locales – Subvention – Associations locales et autres
- 7) Enseignement – Accueil du matin
- 8) Enseignement – Remplacement ATSEM
- 9) Institutions et Vie Politique – Délégations de signature - Urbanisme
- 10) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux - Autres – Rapport d'activités 2024 SDIS 68
- 11) Divers

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2025**

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
ZEMB Alain	Maire		
RIETSCH Gabrielle	1 ^{er} adjoint	A donné procuration à Danielle SCHMITT	
GOETSCH Benoît	2 ^{ème} adjoint	A donné procuration à Christelle BLUNTZER	
BLUNTZER Christelle	3 ^{ème} adjoint		
MIESCH Gilles	4 ^{ème} adjoint		
BRUNNER Henri	Conseiller municipal		
JORDAN Albert	Conseiller municipal		
SCHMITT Danielle	Conseillère municipale		
VOGEL Bernard	Conseiller municipal		
COUSIN Stella	Conseillère municipale	Excusée	
HALTER Céline	Conseillère municipale	Excusée	
MAURER Patrick	Conseiller municipal		
DIEMER Benoit	Conseiller municipal		
TEMPE Morgane	Conseillère municipale	Excusée	
MANGIN Adeline	Secrétaire		

Le Maire donne lecture des procurations, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

POINT N°1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Adeline MANGIN, secrétaire générale de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Adeline MANGIN, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N°2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2025

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal du 20 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N°3 UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 04 juin 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la Commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :


- * Les biens cadastrés Section 4 n° 373 et 375, d'une superficie totale de 5a 35ca, situés 12C rue des Vignes.
- * Le bien cadastré Section 3 n° 47, d'une superficie totale de 1a 73ca, situé 8 rue du Château.
- * Le bien cadastré Section 1 n° (2)/97, d'une superficie totale de 1a 24ca, situé 9a rue du Cimetière.

POINT N°4 FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - DECISION MODIFICATIVE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que de nouveaux crédits doivent être votés afin de régulariser un oubli dans le Budget Primitif 2024.

Afin d'équilibrer les sections, les crédits suivants doivent être votés :

Investissement			
Article / chapitre	Montant	Article / chapitre	Montant
Dépenses		Recettes	
Article 215738	20 600,00 €	Chapitre 001	20 600,00 €

Paraphes du Maire


Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les écritures telles que présentées ci-dessus.

POINT N°5 FINANCES LOCALES – DIVERS – AUTRES – TARIFS BISTROT COMMUNAL

Le Maire rappelle à l'assemblée que le bistrot communal ouvrira du vendredi 6 juin au dimanche 8 juin inclus.

Il est nécessaire de fixer les tarifs des consommations.

Le Maire propose les tarifs suivants :

BOISSONS SANS ALCOOL	2,00
BIERE	2,50
AMER	3,00
VIN (Bouteille)	10,00
VIN (Verre)	2,00
CREMANT (Bouteille)	12,00
CREMANT (Verre)	2,50
SPIRITUEUX	2,50
BOISSONS CHAUDES	1,00
BRETZEL	1,00
KNACKS	3,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider les tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

POINT N°6 FINANCES LOCALES - SUBVENTION – ASSOCIATIONS LOCALES ET TRAVAUX

Le Maire soumet aux élus la délibération suivante afin de fixer la subvention versée aux associations pour la réalisation de travaux.

Il propose d'établir 3 critères :

- Versement d'une subvention pour travaux uniquement pour les associations étant propriétaires de locaux sur des terrains communaux et bénéficiant d'un bail emphytéotique ;
- Versement de 30% maximum du montant total des travaux dans la limite de 3 000€ annuel ;
- Versement de la subvention sur présentation de la facture acquitté.

En cas de travaux de plus de 10 000€, chaque demande de subvention sera soumise à délibération pour versement d'une subvention exceptionnelle.

24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider la proposition du Maire pour le versement d'une subvention de travaux ;
- D'approuver les 3 critères tels que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre les mandats lorsque les demandes des associations respectent les 3 critères.

POINT N°7 ENSEIGNEMENT – ACCUEIL DU MATIN

Le Maire explique que les effectifs de l'école maternelle diminuent et que les dernières dérogations ont été refusées par mesure préventive afin d'éviter un risque de fermeture de classe.

Mme BUECHER a confirmé, lors du conseil d'école du 21 mars 2025, que l'éventualité d'une fermeture de classe à l'école maternelle est réelle pour la rentrée 2026-2027.

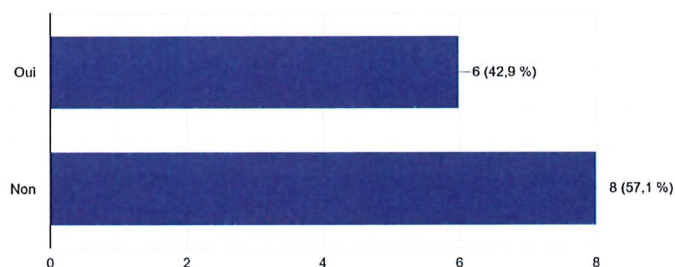
Le Maire précise qu'il y a deux motifs de dérogations qui ressortent des dossiers ; l'inscription de l'enfant dans un cursus bilingue et l'absence de moyen de garde à partir de 7h30.

Lors d'un échange en mairie entre le Maire et une ATSEM, ce point a été évoqué et des recherches ont été effectuées.

Le Maire explique que le créneau 7h30-7h50 étant un temps périscolaire et non scolaire, l'Education Nationale n'intervient pas. Jeunesse et Sport a précisé que les critères du champs déclaratif (plus de 2h d'accueil par jour pour 7 mineurs ou plus) n'étant pas remplis, leur accord n'est pas nécessaire. Cependant, l'interlocuteur Jeunesse et Sport conseille de respecter le taux d'encadrement d'un adulte pour 10 enfants.

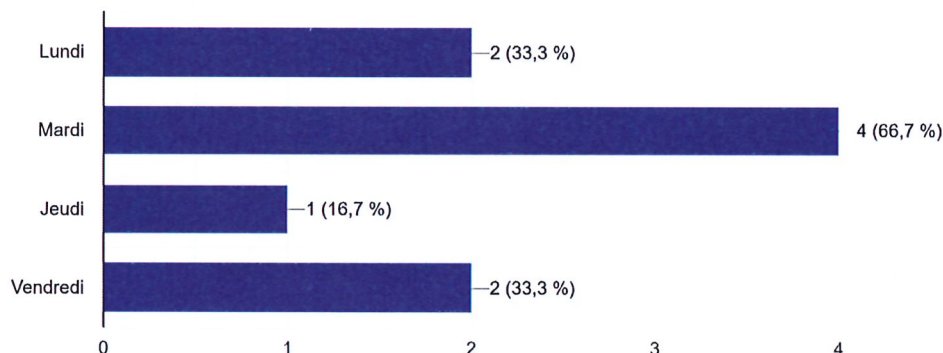
Le Maire souhaite avoir l'avis des conseillers sur la mise en place d'un accueil dès 7h30. Il rappelle qu'un sondage a été proposé aux habitants et présente les résultats.

Seriez-vous intéressés par un accueil à l'école de votre enfant dès 7h30 ?
14 réponses



Si oui, quel(s) jour(s) ?

6 réponses



Le Maire propose de fixer des critères de sélection pour faciliter la gestion des demandes d'inscription :

- Le nombre d'enfants à inscrire par famille
- Le nombre de jours d'accueil souhaités
- L'obligation d'activité professionnelle des parents
- L'ordre d'arrivée des demandes

Il souhaite la mise en place d'un groupe de travail de 2-3 élus afin de statuer sur les dossiers mais également de gérer toute la procédure qui permet de rendre effective ce service (courrier aux parents concernés, formulaire d'inscription, rencontre avec les ATSEM...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la mise en place d'un accueil gratuit des enfants le matin des jours d'école dès 7h30 pour 10 enfants maximum ;
- Que l'accueil sera réalisé par une seule ATSEM par jour ;
- De donner son accord pour modifier les horaires et donc le temps de travail des ATSEM (ajout de 20 minutes les lundi, mardi, jeudi et vendredi) ;
- De charger le Maire de procéder aux inscriptions des enfants dans le respect des critères ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches et à signer tout acte nécessaire.

POINT N°8 ENSEIGNEMENT – REMPLACEMENT ATSEM

Le Maire rappelle que jusqu'à présent la commune s'était engagée à trouver un(e) remplaçant(e) en cas d'absence d'une ATSEM au bout de 3 jours d'absence.

Il explique qu'il est actuellement de plus en plus compliqué de mettre en pratique cet engagement, notamment pour des arrêts maladie d'une semaine.

Il propose de s'engager à trouver un(e) remplaçant(e) à partir de 14 jours d'absence consécutifs d'une ATSEM.

Paraphes du Maire

172

25

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le remplacement d'une ATSEM absente à partir de 14 jours d'absence consécutifs ;
- De charger le Maire de procéder au recrutement temporaire d'un agent via le Service de Mise à disposition du CDG68 ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

**POINT N°9 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DELEGATION DE SIGNATURE -
URBANISME**

L'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme prévoit la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour prendre la décision d'urbanisme lorsque le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable soit en son nom propre soit comme mandataire.

L'article L. 2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplacer le Maire lorsque ses intérêts se trouvent en opposition avec ceux de la commune.

Le Maire ayant déposé un dossier de déclaration préalable pour l'installation d'une pergola, il est nécessaire de désigner un membre du conseil pour délivrer l'acte d'autorisation du dossier.

L'adjoint délégué habituellement pour les dossiers d'urbanisme ne pourra pas signer non plus car le Maire lui ayant donné délégation, il pourra intervenir dans le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Albert JORDAN, en tant que délégué pour la présente autorisation d'urbanisme.

**POINT N°10 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - EXERCICE DES MANDATS
LOCAUX - AUTRES – RAPPORT D'ACTIVITES 2024 SDIS 68**

Le Maire présente à l'assemblée, le rapport annuel d'activités 2024 du SDIS 68.
Le Conseil prend acte. Le document complet est diffusé aux conseillers.

POINT N°11 DIVERS

- **Urbanisme**

Paraphes du Maire

A2,

Certificat d'urbanisme

* Me HEITZ a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information pour les biens cadastrés Section n°4, Parcelles n°373 et 375 situé 12C rue des Vignes.

* Me FAUCHER a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information pour le bien cadastré Section n°50, Parcelle n°631 situé 5 rue de la Forêt Noire.

* Me HAUPTMANN a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information pour le bien cadastré Section n°1, Parcelle n°97 situé 9A rue du Cimetière.

* Me SPIEDT a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information pour le bien cadastré Section n°3, Parcelle n°47 situé 8 rue du Château.

Déclaration Préalable

* MATTON James et Monique ont déposé une déclaration préalable pour le remplacement des menuiseries extérieures et la pose d'une unité extérieure de pompe à chaleur au 35 rue d'Oberhergheim.

* ARGOUD Fabien a déposé une déclaration préalable pour la modification et la suppression de fenêtres au 8 rue de l'Ill.

* SOLUTION CLIMAT a déposé une déclaration préalable pour l'installation de panneaux photovoltaïques au 6 rue des Tournesols.

* France RENOVE HABITAT a déposé une déclaration préalable pour l'installation de panneaux photovoltaïques au 7 rue de l'Ill.

Permis de construire

* CAVAILLOLS Louis et DUMEL Justine ont déposé un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle au 3 Impasse de la Buend.

* LIEBHERR DISTRIBUTION ET SERVICES a déposé un permis de construire pour l'installation de locaux modulaire et une extension de parking au 1 rue Liebherr.

• Convocation par mail

Bernard VOGEL signale que l'envoi des convocations et des projets de procès-verbaux par mail ne lui convient pas. Il n'apprécie pas de lire les documents sur son téléphone et n'a donc pas consulté les documents avant la séance. Il souhaite savoir pourquoi cette modification a eu lieu.

Gilles MIESCH lui confirme que le changement fait suite au conseil municipal du 20 mars avec le budget et que la décision permet d'économiser 5 ramettes de papier par an.

Paraphes du Maire
72

26

Bernard VOGEL comprend le raisonnement mais précise que les mails avec le stockage des pièces jointes ont également un impact écologique et plus important que le papier.

Henri BRUNNER rejoint Bernard VOGEL et signale qu'il a imprimé les documents pour pouvoir les consulter. Cette pratique est observée chez d'autres élus.

Le Maire propose aux élus de se manifester afin de savoir qui souhaite garder une convocation sous format papier.

Bernard VOGEL et Henri BRUNNER seront donc destinataires d'une convocation par mail et par courrier.

La séance est levée à 21 heures et 16 minutes.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 24 AVRIL 2025**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 20 mars 2025
- 3) Utilisation des délégations de compétences
- 4) Finances Locales – Décisions Budgétaires - Décision Modificative
- 5) Finances Locales – Divers – Autres – Tarifs Bistrot Communal
- 6) Finances Locales – Subvention – Associations locales et autres
- 7) Enseignement – Accueil du matin
- 8) Enseignement – Remplacement ATSEM
- 9) Institutions et Vie Politique – Délégations de signature - Urbanisme
- 10) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux - Autres –
Rapport d'activités 2024 SDIS 68
- 11) Divers

MEMBRES PRESENTS :

M. Alain ZEMB, Maire, Mme Christelle BLUNTZER, 3ème Adjoint, M. Gilles MIESCH, 4ème Adjoint, MM. Henri BRUNNER, Albert JORDAN, Mme Danielle SCHMITT, MM. Bernard VOGEL, Patrick MAURER et Benoit DIEMER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Mmes Stella COUSIN, Céline HALTER, Morgane TEMPE

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ./.

PROCURATIONS : Benoit GOETSCH a donné procuration à Christelle BLUNTZER, Gabrielle RIETSCH a donné procuration à Danielle SCHMITT

La secrétaire de séance
Adeline MANGIN



Le Maire
Alain ZEMB

